

# Appel à candidature

## Groupe de travail Régional (AuRA)

« Portage institutionnel de l'accompagnement des conduites addictives en structures d'Accueil-Hébergement-Insertion-Logement (AHI-L) »

### Contexte

La Fédération des acteurs de la Solidarité Auvergne Rhône-Alpes coordonne en partenariat avec la Fédération Addiction et l'ANPAA, un programme de formation-action :

« Accompagnement des conduites addictives & Précarité : favoriser l'articulation des parcours ».

Ce programme se décline en trois axes :

**Axe 1 :** Favoriser le portage institutionnel de l'accompagnement des conduites addictives au sein des structures de l'Accueil-Hébergement-Insertion ou de Logement ;

**Axe 2 :** Renforcer le réseau entre professionnels du secteur de l'insertion et du secteur de l'addictologie via les formations et l'accompagnement des équipes ;

**Axe 3 :** Renforcer la place des personnes accueillies dans leur parcours de soin et leur parcours d'insertion.

A chaque axe, correspond un groupe de travail régional chargé d'échanger, de construire à plusieurs voix, des outils pour appréhender, se familiariser à l'accompagnement des conduites addictives en structures AHI-L.

### Le groupe de travail « Portage institutionnel de l'accompagnement des conduites addictives en structures d'Accueil-Hébergement-Insertion-Logement »

Un des facteurs clés pour une véritable évolution des pratiques concernant l'accompagnement des conduites addictives et aller vers la Réduction des risques et des dommages au sein des structures, réside dans le portage par le Conseil d'Administration, la direction, l'équipe et les personnes accompagnées de cette dynamique.

Le groupe de travail « Portage institutionnel » sera chargé de l'élaboration d'un outil/kit/fiches repères (la forme est à déterminer avec le groupe) permettant d'accompagner, de guider les structures qui souhaitent faire évoluer leurs pratiques concernant l'accompagnement des conduites addictives. Il s'agira de travailler sur une méthodologie, à savoir :

- Définition de points de repères pour mener une réflexion sur les conduites addictives et leur accompagnement au sein des structures : préalables (éléments à avoir en tête), recommandations/préconisations pour aborder le sujet avec le Conseil d'Administration, la direction, les équipes et les personnes accompagnées, questionnements, freins et leviers pour conduire ce travail, enjeux, conditions nécessaires pour initier des changements
- Rappel de la réglementation, du cadre légal, des outils existants

- Formalisation de l'accompagnement des conduites addictives au sein des structures (règlement de fonctionnement, projet de service, conventionnement, protocole RdRD, etc)

Ce travail pourra être réalisé à partir des guides, outils existants ainsi que grâce aux expériences des personnes accompagnées et professionnels qui feront partie du groupe de travail.

### Méthode utilisée :

Afin d'assurer la participation de chacun lors des réunions du groupe de travail, des techniques d'animations issues de l'éducation populaire, de la promotion et de l'éducation pour la santé seront utilisées.

A l'issue de chaque séance, un travail de restitution et de capitalisation sera réalisé par la Fédération Addiction, l'ANPAA et la Fédération des Acteurs de la Solidarité. Cette capitalisation devra ensuite être validée par l'ensemble des membres du groupe de travail. Ce qui permettra de construire un outil participatif qui pourra être diffusé aux structures de la Région Auvergne Rhône-Alpes qui souhaite mener une réflexion sur l'accompagnement des conduites addictives.

### Qui peut participer à ce groupe de travail ?

Afin de garantir une pluralité de regards au sein du groupe de travail, différents profils de participants sont recherchés :

- Des personnes ressources (il s'agit de personnes ayant ou ayant eu une expérience d'accompagnement au sein d'une structure d'Accueil, Hébergement et Insertion, ou d'un logement) ;
- Des professionnels de l'addictologie
- Des professionnels de structures d'Accueil-Hébergement-Insertion – Logement (cadres et non-cadres)
- Des membres de Conseil d'Administration de structures AHI-L

### Fréquence et nombre de réunions du groupe de travail :

Il est prévu que le groupe se réunisse 6 fois, 3 heures. Il est demandé un engagement des participants sur la durée. Le groupe se réunira d'octobre 2020 à mars 2021.

### Modalités :

Les personnes accompagnées sont rémunérées pour leur participation au groupe de travail

### Pour participer à ce groupe :

Nous vous proposons un formulaire « candidature », via ce lien : [demande de participation au groupe de travail](#)

**A compéter d'ici le :**  
**Jeudi 17 septembre 2020**

Le groupe de travail sera formé en tenant compte de la représentativité des candidats : géographique, sectoriel, des corps de métier.

## Vous souhaitez avoir davantage d'informations ?

Contactez-nous :

- **Christèle Hervagault**, chargée de mission Santé - Fédération des Acteurs de la Solidarité  
Auvergne Rhône Alpes  
06 68 67 21 36  
[christele.hervagault@federationsolidarite.org](mailto:christele.hervagault@federationsolidarite.org)
- **Juliette Dupuis**, chargée de projets - Fédération Addiction  
01 42 28 83 34  
[j.dupuis@federationaddiction.fr](mailto:j.dupuis@federationaddiction.fr)